



PROJET EOLIEN DES PORTES DE CHAMPAGNE 2

ETUDE D'IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

PIECE 0 – PRESENTATION DU DOSSIER

COMMUNES LES ESSARTS LE VICOMTE ET LA FORESTIERE
DEPARTEMENT DE LA MARNE (51)

Le dossier de demande d'Autorisation Environnementale du projet éolien des Portes de Champagne 2 a été initialement déposé en Décembre 2019, avec comme éléments du dossier les pièces suivantes :

- *Pièce 1* – CERFA et Check-list de complétude ;
- *Pièce 2* – Document Administratif et Technique ;
- *Pièce 3* – Etude d'Impact et fichier attachés ;
- *Pièce 4* – Etude De Danger et fichier attachés ;
- *Pièce 5* – Cartes et plans du projet ;
- *Pièce 6* – Note de présentation non technique du projet ;

En juin 2020, la Direction Départementale des Territoires de la Marne a transmis une demande de compléments. Cette demande traitait principalement les sujets suivants :

- L'enjeu des chauves-souris avec la proximité des éoliennes vis-à-vis des lisières ;
- L'enjeu de l'avifaune avec l'emplacement des éoliennes vis-à-vis des couloirs de migration locaux.

Le pétitionnaire a répondu à cette demande en novembre de la même année en redéposant le dossier complet, avec l'étude d'impact (EI) ainsi que son résumé non technique (RNT) (*pièces 3a et 3b*) modifiés. De plus, un mémoire en réponse à la demande de compléments (*pièce 7*) a été transmis, présentant nos réponses à chaque élément de la demande. Ce mémoire détaille également quelles parties de l'EI et de son RNT ont été modifiées.

Suite à cela, l'Autorité environnementale (MRAE : Mission Régionale d'Autorité Environnementale) a émis son avis sur le projet en juin 2021, mettant en avant comme enjeux principaux :

- La garde au sol (hauteur entre le bas de pale et le sol) trop faible. En effet, dans le projet initialement déposé, le gabarit proposé était de 150 mètres de hauteur bout de pale avec un diamètre de rotor de 131 mètres, ce qui donnait une garde au sol de 18,5 mètres ;
- Le sujet acoustique, notamment vis-à-vis des habitants de La Forestière.

Suite à cet avis, , la SAS Parc éolien des Portes de Champagne 2 a décidé de modifier son projet et de proposer plusieurs solutions aux problématiques soulevées. Aussi, les principaux choix suivants ont été pris :

- Concernant la garde au sol trop faible : le pétitionnaire souhaite passer du gabarit 131 m de diamètre de rotor, à 117 m pour augmenter la garde au sol. Cela permet, en maintenant une hauteur maximale pour les éoliennes de 150 mètres, d'avoir une nouvelle garde au sol de 32,5 mètres ;
- Concernant la thématique acoustique : le pétitionnaire a décidé d'ajouter le secteur Ouest dans l'étude acoustique, en plus des secteurs Sud-Ouest et Nord-Est proposés initialement. Le secteur Ouest a été retenu par le bureau d'étude acoustique Delhom comme étant potentiellement plus à risques d'émergences que le secteur Nord-Ouest proposé par l'autorité environnementale. Ainsi, un bridage supplémentaire a été ajouté sur ce secteur, et concerne la réduction des émergences des deux parcs : Portes de Champagne 1 et 2.

Pour présenter ces modifications, le pétitionnaire a constitué un mémoire en réponse à l'avis de la MRAE (*pièce 8* du dossier). Ce mémoire en réponse, en plus de répondre point par point aux remarques soulevées par l'autorité environnementale, présente une analyse des nouveaux impacts du projet modifié.

Ce mémoire en réponse a été déposé en juin 2022, sans modification de l'EI et du RNT. Pour une bonne compréhension du dossier, le pétitionnaire invite le lecteur à prendre en compte les évolutions récentes du projet, détaillées dans *pièce 8*.